

Conditions Générales de Vente

Conditions Générales de Vente valant règlement intérieur

La société AM&JT SAS au capital de 1 euros dont le siège social est Adresse :

16 esplanade du champ de mars – 35000 Rennes, RCS Rennes : 834 595 126 00014

Adresse du site Web : Téléphone : 09.72.65.92.42. Directeur de la publication : Tabore Julien – Président AM&JT

Etablissement secondaire : Château la Roquette – 12150 Séverac D'aveyron

Hébergement : INGENIUS SAS SIREN 851 736 504 dont le siège est situé 48 rue du chemin vert 75011 PARIS au capital social de 3000€

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formation « e-learning » de AM&JT SAS correspondant à des modules de formation dispensés dans un espace électronique sécurisé sélectionné à partir des sites Internet édités par AM&JT SAS :

- [https:// www.maformationimmo.fr](https://www.maformationimmo.fr) (formations immobilières)
- [https:// www.maformationiobsp.fr](https://www.maformationiobsp.fr) (formations IOBSP-DCI)
- [https:// www.maformationassurance.fr](https://www.maformationassurance.fr) (formations assurances-IAS)
- <https://www.oorikas.fr/>
dit le site ou plateforme.

Définition :

Client : celui ou celle qui achète la prestation

Apprenant : celui ou celle qui suit la formation

1. Application des conditions générales de vente

Le fait de passer commande sur le site pour un ou plusieurs services de formation de AM&JT SAS, de choisir et valider un mode de paiement lors du processus de commande implique la consultation préalable des présentes conditions générales et l'adhésion automatique, irrévocable et sans réserve de l'apprenant aux présentes conditions générales de vente.

En conséquence, l'apprenant reconnaît être parfaitement informé du fait que son accord concernant le contenu des présentes conditions générales ne nécessite pas la signature manuscrite de ce document, dans la mesure où il souhaite commander en ligne les produits présentés. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et AM&JT SAS, prévaloir sur ces conditions générales de vente. AM&JT SAS se réservent le droit de modifier à tout moment et sans préavis les présentes conditions générales de vente.

2. Commande

En enregistrant sa commande (en cliquant sur les icônes « commander » et « j'accepte les CGV»), l'apprenant déclare accepter sans réserve les termes de ladite commande ainsi que l'intégralité des présentes conditions de ventes et certifie avoir la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager au titre des présentes conditions générales de vente. Les documents légaux Les obligations incombant aux dispensateurs de formation professionnelle qui s'appliquent aux formations ouvertes et à distance se traduisant par l'établissement documents légaux obligatoires, AM&JT SAS établit : une attestation d'entrée en formation lors de la 1ère

connexion (dit bon de commande), une attestation de fin de formation, le programme de formation, les conditions générales de vente valant règlement intérieur

En cas de demande prise en charge de la formation il sera fourni en sus :

- une convention de formation spécifique valant devis

3. Tarifs, facturation et modes de règlement

Les tarifs en vigueur sont consultables, à tout moment, sur le site Internet géré par AM&JT SAS.

AM&JT SAS se réserve le droit de modifier ces tarifs à tout moment.

Pour devenir apprenant, il convient d'ouvrir un compte en remplissant le formulaire en ligne. La facture est adressée au parfait règlement de la formation à l'établissement payeur. Toute formation commencée est due en totalité. Les modes de règlement sont les suivants : pour un accès immédiat et renoncement au délai de rétractation :

- Règlement par carte bancaire sur le site sécurisé STRIPE

AM&JT SAS se réserve le droit d'annuler toute commande d'un apprenant avec lequel, il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

- Cas particulier de la demande de prise en charge

Si l'apprenant peut bénéficier d'une prise en charge par un organisme de prise en charge de type agefice, opco- agefos, fifpl agence nationale du DPC, CPF ou autre, il devra se conformer à la procédure propre à l'organisme concerné et les conditions générales d'utilisation ou de vente concernée.

- Paiement par chèque

Le client envoie son chèque, à AM&JT SAS – 16 esplanade du champ de mars – 35000 Rennes, dès réception et crédit sur le compte bancaire AM&JT SAS, l'accès sera ouvert. Le client pourra débuter sa formation. L'ordre a porté est celui AM&JT SAS.

« Conformément à l'article L. 441-6 du code de commerce, les pénalités de retards, au taux annuel légal en vigueur, et une indemnité de 40 € sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture. ». Le paiement intervient à réception de la facture.

- Paiement par virement

Le client envoie son virement au compte d'AM&JT. Dès réception du virement, sur le compte bancaire AM&JT SAS, l'accès sera ouvert. Le client pourra débuter sa formation.

Si le client paye pour une tierce personne la formation (salarié, agent commercial indépendant, mandataire...), le client devra fournir une liste avec NOM / PRENOM / EMAIL / FORMATION CHOISIE pour qu'AM&JT SAS puisse ouvrir un compte individuel.

« Conformément à l'article L. 441-6 du code de commerce, les pénalités de retards, au taux annuel légal en vigueur, et une indemnité de 40 € sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture. ».

Le paiement intervient à réception de la facture.

Nb) aucun code promotionnel n'est applicable pour les prises en charge

- Paiement par Paypal

Un paiement par paypal est possible. Si le client le souhaite il pourra payer en 4 fois auprès de paypal.

Paiement en plusieurs fois avec Alma

Le paiement en plusieurs fois/différé est disponible via notre partenaire Alma. La sécurisation des paiements est assurée par Alma et ses prestataires. Tous les paiements sont protégés par le 3D Secure.

Montant des achats

- P2X : Seuls les achats entre 50 € et 2 000 € sont éligibles au paiement avec Alma.
- P3X : Seuls les achats entre 50 € et 2 000 € sont éligibles au paiement avec Alma.

- P4X : Seuls les achats entre 50 € et 2 000 € sont éligibles au paiement avec Alma.

Frais

En payant en plusieurs fois avec Alma le Client ne paye pas de frais.

Alma est gestionnaire de télé-paiement et délivre un certificat électronique qui vaudra preuve du montant et de la date de la transaction conformément aux dispositions des articles 1316 et suivants du code civil.

Résiliation

Toute résiliation des CGV qui lie le Vendeur et le client, entraîne la résiliation des CGU entre Alma et le client. A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de : – dix jours pour se rétracter. Le stagiaire souhaitant se rétracter en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

4. Accès au service

L'accès au site e-learning AM&JT SAS est permanent, sauf cas de force majeure, interventions de maintenance ou tout autre évènement indépendant de la volonté de AM&JT SAS. L'impossibilité d'utiliser le produit acheté pour quelque cause que ce soit, notamment pour incompatibilité avec le matériel déjà possédé par l'apprenant, ne peut en aucun cas donner lieu à dédommagement ou à annulation de l'achat auprès de AM&JT SAS, sauf disposition contraire prévue dans les présentes conditions générales de vente. En cas de difficultés d'accès au site, une assistance technique est disponible par mail à maformationimmo@gmail.com du lundi au vendredi de 9h à 19h.

IMPORTANT

L'apprenant s'engage à respecter les durées légales de temps de travail pour se former à savoir 10h / jour de temps de connexion et 48h sur une même semaine. Il doit également effectuer suivre le parcours pédagogique de formation, valider les modules et effectuer les qcm, obtenir les scores nécessaires pour la délivrance de son attestation de fin de formation. Si l'apprenant achète deux formations ou plus, il s'engage à les faire une après l'autre ; le service ne doit pas être utilisé sur des navigateurs ou des postes différents en même temps. Une adresse électronique ne doit servir qu'à un seul compte.

5. Modalités de mise à disposition des services de formation

La mise à disposition est effectuée par l'envoi à l'apprenant, sur la boîte mail renseignée, d'un identifiant et d'un mot de passe qui lui permettent d'accéder à son service sur la plate-forme de téléformation.

Les identifiants de connexion sont personnels ; l'apprenant en validant ses conditions générales de vente déclare être la personne qui effectuera la formation.

La formation est effective à partir de la validation du paiement. Le mot de passe et l'identifiant qui permettent à l'apprenant de s'identifier et de se connecter à la partie payante du site sont personnels et confidentiels.

L'apprenant s'engage à les conserver secrets et à ne les transmettre à quiconque sous quelque forme que ce soit. Toute connexion ou transaction effectuée aux moyens de ces éléments d'identification est réputée réalisée par l'apprenant.

En cas de prise en charge l'apprenant s'engage à respecter la durée prévue dans la convention de formation.

6. modalités des services annexes

En complément de l'achat d'une formation, un service annexe d'assistance administrative est proposé sur les différentes plateformes pour le client.

6.1 responsabilités et garanties

AM&JT SAS est un prestataire technique qui gère une infrastructure technique et logicielle et qui met à la disposition des clients du site un logiciel et de l'information leur permettant de créer et personnaliser eux-mêmes les modèles de documents administratifs et juridiques disponibles sur le site.

AM&JT SAS, pas plus qu'aucun de ses dirigeants, salariés et partenaires non-avocats, conformément à la réglementation applicable et notamment aux dispositions de la loi du 31 décembre 1971 modifiée : n'est pas un cabinet d'avocats et ne fournit aucun conseil juridique, n'exerce pas d'activité de consultation en matière juridique, de rédaction d'actes sous seing privé ou de représentation, ne garantit en aucun cas le contenu des modèles de documents, leur conformité, pas plus que la conformité de l'information et ne garantit pas non plus que les modèles utilisés, y compris les documents modélisés, répondent aux besoins du client; un questionnaire ne pouvant prendre en compte toutes les situations spécifiques, ne garantit en aucun cas l'efficacité juridique des informations et documents et documents modélisés figurant sur le site. AM&JT SAS, ne peut en aucun cas être tenue responsable du fait d'une omission, d'une inexactitude ou de toute erreur contenue dans ces informations, documents et documents modélisés et qui serait à l'origine d'un dommage direct et/ou indirect causé à l'apprenant ;

Le client reconnaît que : la conception des documents modélisés par l'intermédiaire du logiciel exploité sur le site est entièrement automatisée, et que le document ou le document modélisé finaux téléchargés ou mis à sa disposition sont créés par l'utilisateur lui-même, sans l'intervention d'un avocat ou d'un professionnel tiers compétent ou une quelconque consultation d'avocat, les documents modélisés sont générés du fait de l'action de l'utilisateur et ils ne font l'objet d'aucun travail de rédaction, révision et modification par la société, ses partenaires professionnels ou toute autre personne, les documents mis à disposition sont des modèles à compléter et un modèle ne peut être adapté à chaque situation spécifique, pour toute consultation juridique, il convient de se rapprocher d'un avocat ou de tout autre personne habilitée par la loi à faire des prestations de conseil juridique.

Le Service payant de génération d'un Document Modélisé fonctionne de la manière suivante : le l'apprenant sélectionne un Document puis répond aux questions posées dans le cadre d'un questionnaire dynamique.

Le client est seul responsable des réponses données aux questions.

Le client est seul responsable des conditions de renouvellement de sa carte professionnelle. Lorsque le Document est complété, le client recevra une copie sur le courriel renseigné lors de la demande. L'apprenant reconnaît donner mandat à la Société pour l'accomplissement des formalités administratives.

Le client reconnaît que la Société qui met à disposition des documents administratifs ne commercialise pas ses documents administratifs.

AM&JT SAS n'est pas responsable et ne garantit pas l'efficacité, l'exhaustivité, l'exactitude, l'actualisation, le résultat et l'effectivité des Documents Modélisés que l'Utilisateur établira sur le Site et de l'Information disponible sur le Site.

AM&JT SAS ne peut être tenue pour responsable d'une erreur, omission ou inexactitude de l'Information, des Documents et Documents Modélisés et de tout dommage en résultant pour l'Utilisateur.

Le client reconnaît notamment qu'il porte l'entière responsabilité du choix, de l'utilisation, de l'interprétation et de la personnalisation des Documents Modélisés établis au moyen du Service fourni sur le Site. Le client reconnaît notamment qu'il porte l'entière responsabilité de l'utilisation et de l'interprétation des Informations.

6.2 Service de renouvellement de carte professionnelle pour agent immobilier ou mandataire/agent commercial en immobilier

En souscrivant au service, le client donne mandat à AM&JT SAS de renouveler sa carte.

Le client s'engage à fournir les documents requis légalement pour le renouvellement de sa carte.

Le client est seul responsable des conditions de renouvellement de sa carte professionnelle.

Le client reconnaît que les autorités compétentes, à savoir la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) matériellement compétente, peut notamment, demander des corrections ou rejeter, y compris définitivement, le dossier suite aux modifications demandées et instructions données à AM&JT SAS par le client.

7. Service de BTS profession immobilière

LES DROITS DES APPRENANTS

Les Droits des Apprenants ont pour cadre la liberté d'information et d'expression de ces derniers, dans le respect du pluralisme et des principes de neutralité et de laïcité.

Tout apprenant peut, à tout moment, présenter une demande ou une réclamation individuelle à la direction, en sollicitant un entretien.

LES OBLIGATIONS DES APPRENANTS

Tout apprenant doit s'engager à fournir un travail suffisant et régulier, indispensable à la réussite de sa formation et de son examen, et doit s'engager à rendre à la date prévue, tous les travaux demandés par l'équipe pédagogique.

Tout apprenant doit également rechercher activement, une ou plusieurs entreprises d'accueil pour y effectuer ses périodes de stage en entreprise.

INFORMATIONS GENERALES ET Administratives

Pièces administratives

Les apprenants, durant leur période de cours, ayant des questions administratives à traiter doivent se renseigner auprès du Service Gestion Formation : aide@amjt.fr . Le Service Gestion Formation doit être informé de toutes modifications concernant les coordonnées personnelles.

Suivi pédagogique : Le livret de suivi en entreprise

Chaque apprenant bénéficie d'un livret de suivi en entreprise (format pdf). Il a la responsabilité de le compléter et de le faire valider par son tuteur en entreprise.

8. Prérequis techniques

L'apprenant est informé qu'il est nécessaire d'avoir la compétence et des moyens nécessaires pour accéder au site et à sa plate-forme de formation pour pouvoir s'inscrire et en faire usage. A cette fin, il est indispensable qu'il dispose d'une connexion Internet haut débit (type ADSL), d'un équipement comportant notamment un ordinateur ou poste d'accès équipés d'une sortie audio et d'un clavier.

9. Règles d'usage de l'Internet

L'apprenant qui se connecte sur le site déclare connaître et accepter les caractéristiques et limites de l'Internet. Notamment l'apprenant reconnaît :

- qu'il est seul responsable de l'usage qu'il fait du site,
- que la communication de ses éléments d'identification est faite sous sa propre responsabilité,
- qu'il a connaissance de la nature de l'Internet (performances techniques, temps de réponse pour interroger ou consulter,...),
- qu'il lui appartient de s'assurer que les caractéristiques techniques de son ordinateur lui permettent d'accéder correctement au site
- qu'il lui appartient de prendre les mesures appropriées de protection et de sauvegarde de ses propres données

et logiciels de la contamination par d'éventuels virus pouvant circuler à travers le site. En conséquence, AM&JT n'encourt aucune responsabilité pour tous dommages directs ou indirects découlant de l'usage du site.

10. Validité des échanges électroniques

Les enregistrements effectués sur le site font foi entre les parties contractantes. En conséquence, l'apprenant accepte que lesdits enregistrements reçoivent la même force probante qu'un écrit signé de manière manuscrite.

11. Validité contractuelle des informations

Les textes des services présentés n'ont pas de caractère contractuel. Les informations figurant sur le serveur ont été rédigées de bonne foi par des spécialistes. AM&JT SAS ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des éventuelles erreurs retranscrites dans ces informations.

11. Propriété intellectuelle des contenus

Par l'accès au site AM&JT SAS consent à l'apprenant qui l'accepte, une licence d'ouverture à la formation ou à la consultation dont l'usage est strictement limité à l'utilisateur détenant les éléments d'identification. L'apprenant ne dispose d'aucun droit de propriété intellectuelle sur les contenus de la plate-forme de formation du site et ne peut donc les transmettre, reproduire ou rediffuser. L'ensemble du contenu, quelle qu'en soit la présentation, est protégé par la législation applicable à la propriété intellectuelle.

12. Non-validité partielle

Si l'une des clauses des présentes conditions générales venait à être déclarée nulle ou non écrite, les autres dispositions n'en demeureraient pas moins valables.

13. Non-renonciation

Le fait par AM&JT SAS de ne pas se prévaloir d'un manquement de l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées aux présentes ne saurait être interprété comme une renonciation définitive à l'obligation en cause.

14. Rétraction

Dans le délai de quatorze jours à compter de la signature du contrat, le stagiaire peut se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception. (voir modèle plus bas).

15. Protection des données personnelles & cookies

L'ensemble des informations concernant la protection des données personnelles est consultable à cette adresse : <https://www.maformationimmo.fr/protection-des-donnees-personnelles/>

16. Droit applicable

Les présentes conditions générales de vente sont régies, tant pour leur interprétation que pour leur exécution, par la loi française. En cas de litige, l'apprenant s'adressera en priorité à AM&JT SAS pour obtenir une solution amiable. Tous différends relatifs à la formation, l'exécution et la cessation des obligations contractuelles entre les parties ne pouvant donner lieu à un règlement à l'amiable seront soumis à la juridiction du tribunal.

17. Attribution de compétence

Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation des présentes, même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeurs, sera à défaut d'accord amiable de la compétence exclusive des tribunaux du ressort du siège social de AM&JT

18. Mode de résolution des conflits :

Un médiateur est disposition AME CONSO 197 Boulevard Saint Germain, 75007 PARIS

Site internet : <https://www.mediationconso-ame.com/>

Le client devra au préalable notifier sa réclamation à l'adresse du siège social par courrier d'AM&JT – 16 esplanade du champ de mars 35000 Rennes **ou** par email : aide@amjt.fr.

Modèle de formulaire de rétractation à envoyé à AM&JT SAS – 16 esplanade du champ de mars – 35000 Rennes par LRAR

« Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat. À l'attention de : Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de services (*) ci-dessous :

MODÈLE DE FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

A l'attention de [le professionnel insère ici son nom, son adresse géographique et son adresse électronique] :

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de services (*) ci-dessous :

Commandé le (*)/reçu le (*) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

(*) Rayez la mention inutile.

Article 19 Sanction

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent Règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction.

Constitue une sanction au sens de l'article R 6352-3 et suivants du Code du Travail, toute mesure, autre que les observations verbales, prises par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans la formation ou à en mettre en cause la continuité.

Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra consister :

- soit en un avertissement;
- soit en une mesure d'exclusion définitive.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Le directeur de l'organisme de formation doit informer de la sanction prise :

- l'employeur, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre du plan de formation en entreprise ;
- l'employeur et l'organisme paritaire qui a pris à sa charge les dépenses de la formation, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre d'un congé de formation.

Les stagiaires sont tenus de respecter scrupuleusement les horaires qui leur sont communiqués sous peine de l'application des dispositions suivantes :

- en cas d'absence ou de retard, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation sur

l'adresse aide@amjt.fr et s'en justifier. Par ailleurs, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage, sauf circonstances exceptionnelles validées par le directeur du centre de formation.

- lorsque les stagiaires sont des salariés en formation dans le cadre du plan de formation, l'organisme de formation informe préalablement l'employeur de ces absences.
- Les manquements non justifiés à l'obligation d'assiduité déterminée dans les conditions prévues au 2° de l'article R. 6341-13 par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires.
- en outre, pour les stagiaires demandeurs d'emploi rémunérés par l'État ou une région, les absences non justifiées entraîneront, en application de l'article R 6341-45 du Code du Travail, une retenue de rémunération proportionnelle à la durée des dites absences.
- Les absences non justifiées aux séquences d'évaluation pédagogique donnent lieu au reversement de la rémunération perçue depuis la dernière séquence, ou à retenue de la rémunération due depuis celle-ci.

Article 20 – Procédure disciplinaire

Les dispositions qui suivent constituent la reprise des articles R 6352-4 à R 6352-8 du Code du Travail.

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

ARTICLES PROPRES ET COMPLÉMENTAIRES AU CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS (CFA) N°UAI 0353038M – CFA AM&JT-RENNES

Article 21

Les centres de formation d'apprentis dispensent aux jeunes travailleurs titulaires d'un contrat d'apprentissage une formation générale associée à une formation technologique et pratique qui complète la formation reçue en entreprise et s'articule avec elle.

Article 22

Un conseil de perfectionnement se réunira annuellement, il est composé du responsable pédagogique du BTS, du formateur principal assurant le suivi des enseignement et d'un représentant des étudiants.

Article 23

Un référent chargé du handicap est désigné, ses coordonnées sont disponibles auprès de julien@amjt.fr

Article 24

Un référent mobilité est désigné, ses coordonnées sont disponibles auprès de julien@amjt.fr